

## EN DIRECT DU CHSCTD #2

CHSCTD DU 19 AVRIL 2019

Derrière cet acronyme barbare se cache une instance censée défendre les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des personnels. Il est présidé par M. Sébille, DASEN adjoint, mais il est avant tout composé des représentant-es des personnels, qui y ont seul-es le droit de vote. C'est une instance importante, car c'est là que doivent remonter les fiches du registre de Santé et de Sécurité au Travail, le fameux RSST. Étrangement, certaines fiches ne remontent pas, et il faut être vigilant-es à nos conditions de travail, sans connivence avec la hiérarchie et le mépris qu'elle nous renvoie !

### EN OUVERTURE DU CHSCTD

En début de séance, la DSDEN dénonce une « violente intrusion » de manifestants le 9 avril dans les locaux de la DSDEN. Selon elle, les personnels ont été agressé-es. La secrétaire générale a porté plainte et a proposé à plusieurs personnels de porter plainte. Un accompagnement psychologique a été mis en place pour les personnels et des fiches RSST immédiatement proposées.

**SUD Éducation 93 dénonce la criminalisation de cette action pacifique et s'est dit étonné de voir à quelle vitesse se mettent en place les outils de protection des personnels, alors que les registres de santé et de sécurité au travail, quand ils existent dans les établissements, sont souvent méprisés par la hiérarchie quand il s'agit de souffrance des personnels dans les établissements.**

Par ailleurs, la séance du CHSCT du 19 avril a été réduite à seulement 2 h pour aborder toutes les situations du département ! C'est clairement très insuffisant, notamment pour dénoncer les situations présentant les risques psycho-sociaux qui ne semblent pas être la priorité de l'administration. Serait-ce parce que la souffrance au travail est souvent causée par la maltraitance de l'institution ?

### REPLISSEZ ET ENVOYEZ LE RSST DEMANDEZ UNE VISITE

Matériel cassé ou dangereux, manque de personnels, non remplacements, problèmes dans l'organisation du travail, pressions hiérarchiques, arrêts maladie, présence de rongeurs et autres vermines...

**N'hésitez pas à remplir des fiches du registre de santé et de sécurité au travail (RSST) !**

Surtout, transmettez-les à la fois au syndicat (contact@sudeducation93.org) et directement au CHSCT Départemental (secretairechsct93@ac-creteil.fr), car les chefs d'établissement et les IEN "oublient" parfois de les faire remonter.

Le CHSCT peut aussi décider de visiter des établissements lorsque des problèmes sont connus et ne trouvent pas de solution.

**N'hésitez donc pas à demander une visite de votre établissement !**

**LE PROCHAIN CHSCTD AURA LIEU LE JEUDI 20 JUIN**

**LE GT DE PRÉPARATION DE CE CHSCTD AURA LIEU LE JEUDI 13 JUIN**

**FAITES REMONTER VOS SITUATIONS ET VOS FICHES RSST AVANT LE 12 !**

# LES PERLES DES CHEF-FES

- De très nombreux cas remontés au CHSCTD concernent les écoles élémentaires et maternelles. Parmi eux, des cas lourds : violences, harcèlement, conflits PE/Direction, problèmes PE/Elèves, PE/Parents d'élèves... Mme Rogler, inspectrice de l'Éducation nationale de la ville de Saint-Denis, conseillère de prévention départementale pour le 1er degré, connaît manifestement mal les cas présentés. Elle semble détachée, à côté du sujet, confond les différents cas, à tel point que le DASEN adjoint a du mal à cacher son agacement... Pas très rassurant pour la « prévention » et l'amélioration des conditions de travail dans le 1er degré.

- Au collège Jean Vigo d'Épinay-sur-Seine, l'équipe signale l'absence d'infirmière et son non-remplacement. Le DASEN adjoint affirme que « ce n'est pas tout à fait un cas SST ». SUD Éducation 93 répond qu'il s'agit bien là d'un cas SST, car l'absence d'une infirmière a bien évidemment des conséquences sur la santé et la sécurité, et que la remarque du DASEN adjoint est inutile. Le DASEN adjoint prend très mal cette réflexion, fustige l'insolence du représentant des personnels, lui rappelant qu'il s'adresse « au Directeur académique ». SUD Éducation 93 rappelle qu'il n'est pas le supérieur hiérarchique des représentant-es des personnels élu-es.

- Concernant les nombreux problèmes rapportés en lien avec la vie scolaire (manque d'AED, violences sur AED...), la réponse du Proviseur Vie Scolaire, M. Brouzes, est toujours la même : « Nous avons entamé un travail sur le climat scolaire ». Nous voilà rassuré-es, les collègues des collèges Pablo Neruda, la Courtille, Jean-Pierre Timbaud... peuvent dormir sur leurs deux oreilles.

- Au collège La Courtille de Saint-Denis, suite à de nombreux actes de violence, le droit de retrait du mardi 12 mars a été accordé par le Recteur, au titre d'une « journée d'émotion » (dixit le DASEN adjoint). Le DASEN adjoint précise que 12 postes de policiers ont été créés pour remédier à cette situation. Rassurant !

---

## LES ÉCHOS DU CHSCTD

- Au collège Gérard Philippe d'Aulnay sous Bois, un cas de souffrance au travail d'une enseignante est présenté comme « individuel ». En réalité, le problème est beaucoup plus large, il y a un conflit entre des enseignant-es et la Principale, qui leur refuse des stages... Cela est symptomatique du traitement qui est fait par la DSDEN des cas de souffrance au travail : individualiser au maximum, sans jamais remettre en question l'organisation du travail et la hiérarchie.

- Dans certaines écoles et collèges, nous avons pu voir récemment des « médiateur-trices scolaires » faire leur apparition. Or, leurs missions sont floues, inexpliquées et incomprises par les personnels et les parents d'élèves.

Il y en a deux types : les médiateurs-trices EN, recruté-es directement par l'EN (8 ou 9 sur le département, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, en lien avec le PVS) et les autres recruté-es par Citéo, issue de l'association France Médiation. C'est un cas d'externalisation du recrutement. SUD Éducation 93 exprime une vive inquiétude. En effet, ces salarié-es font l'objet d'une « enquête administrative » qui va bien au-delà du casier judiciaire. Suite à cette enquête, une médiatrice recrutée par Citéo et qui devait prendre ses fonctions au collège République (encore...) s'est vue refusée le poste, sans en connaître les raisons. Il s'agit possiblement d'un autre cas de discrimination syndicale.

- Le signalement du collège Rosa Luxembourg à Aubervilliers a mystérieusement disparu des tableaux. En effet, une représentante des personnels SUD Education 93 y subit des actes de vandalisme en rapport avec son activité syndicale. Sud Education 93 doit rappeler que cette affaire n'est pas bouclée et qu'une demande de protection fonctionnelle est toujours en cours.

- Collège République : les mutations d'office sont mentionnées dans le tableau du CHSCTD et nous communiquerons ultérieurement sur le lien entre cette instance et les procédures en cours. Cependant, nous remarquons que les fiches RSST remplies depuis le début de l'année ne sont pas remontées par le Principal, ce qui est pourtant une de ses missions. En décembre 2018, le Recteur et le PVS étaient venus au collège, promettant un accompagnement fort. Pour ces personnages, « accompagner » signifie supprimer des heures des DHG, un poste d'adjoint administratif, muter de force des profs et sanctionner disciplinairement. Bon à savoir.

Pour information, l'enquête « climat scolaire » initiée par M. Astruc (ex-PVS) a servi au Recteur pour engager les procédures en cours. Et les résultats de cette enquête n'ont jamais été communiqués. À méditer lorsque le PVS vous la proposera.

SUD Éducation 93 dénonce le fait qu'un pré-rapport de visite du CHSCT a été transmis directement à la secrétaire général du rectorat sans être soumis au vote en instance, ce qui est non conforme à la procédure. M. Sébille reconnaît que ce document ne peut pas être reconnu comme officiel.

- Collège Mandela du Blanc-Mesnil. Pour rappel, le Principal y a engagé sa femme comme « AED », en fait pour faire du secrétariat. Résultat : deux adjointes administratives et une gestionnaire en arrêt maladie, des demandes de mutations. Le Principal a exercé des pressions sur ces personnels pour qu'elles taisent l'identité de « l'AED administrative ». La DSDEN, au courant de la situation depuis plus d'un an, n'a pas réagi. Il a fallu une visite du CHSCTD en mars 2019 pour que soit prise la décision de suspendre... l'AED.

Le Principal, lui, n'a pour l'instant aucune sanction.

SUD Éducation 93 dénonce le fait que l'administration se montre « forte avec les faibles, et faible avec les forts »